



## DOSSIER DE PRESSE

### Bilan de la délinquance 2017 en Dordogne

#### La Dordogne, l'un des départements les plus sûrs de France

##### À NOTER

Notre département reste comme les années précédentes l'un des départements les plus sûrs de France. La Dordogne est ainsi le 7<sup>ème</sup> département le moins impacté pour les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP) (90<sup>ème</sup> sur 96) et le 20<sup>ème</sup> département le moins impacté concernant les Atteintes Aux Biens (AAB) (77<sup>ème</sup> sur 96).

Après une année 2016 maîtrisée (baisse des AVIP de -0,05 % et hausse des AAB de +0,69%), l'année 2017 connaît une hausse aussi bien des AVIP (+6,49 %) que des AAB (+3,8%). La recrudescence des cambriolages, déjà constatée en 2016, s'est accentuée en 2017 malgré un travail de terrain renforcé des forces de sécurité.

##### À noter que le taux de délinquance en Dordogne demeure presque 2 fois plus faible que le taux national :

- AVIP : 4,76 faits constatés pour 1000 habitants, contre 8,76 faits constatés pour 1000 habitants au niveau national.
- AAB : 20,47 faits constatés pour 1000 habitants, contre 33,61 pour 1000 habitants au niveau national.

#### Focus sur les indicateurs cibles

Les indicateurs cibles sont les indicateurs pour lesquels les données relevées sont représentatives de l'évolution de la délinquance telle que vécue par nos concitoyens.

- Cambrjolages
- Coups et blessures volontaires
- Vols avec armes
- Vols violents sans armes
- Vols sans violence contre des personnes
- Vols liés aux véhicules

## Cambriolages

### À NOTER

La forte hausse des cambriolages (+21,85 %) constatée en 2017 en Dordogne touche essentiellement les logements.

Aucun secteur du département n'est épargné par le phénomène des cambriolages.

En zone police, la hausse des cambriolages (+181 faits constatés) impacte aussi bien la CSP de Périgueux (+52 faits constatés, +12,26%) que la CSP de Bergerac (+129 faits constatés, +72%).

En zone gendarmerie, la hausse des cambriolages impacte les 4 compagnies :

- Compagnie de Nontron : +7 faits constatés
- Compagnie de Sarlat : +28 faits constatés
- Compagnie de Bergerac : +60 faits constatés
- Compagnie de Périgueux : +118 faits constatés

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	1808	2203	<b>+395 faits constatés (+21,85%)</b>
zone police	603	784	<b>+181 faits constatés (+30%)</b>
zone gendarmerie	1205	1419	<b>+214 faits constatés (+17,76%)</b>

### Cambriolages de logements

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	1134	1589	<b>+455 faits constatés (+40,12%)</b>
zone police	361	544	<b>+183 faits constatés (+50,7%)</b>
zone gendarmerie	773	1045	<b>+272 faits constatés (+35,19%)</b>

Les logements subissent l'augmentation des cambriolages dans l'ensemble des secteurs PN et GN.

À l'inverse, les cambriolages dans les locaux commerciaux, industriels et financiers sont en baisse globalement de -50 faits constatés selon la répartition suivante :

- . -57 faits constatés en zone gendarmerie
- . +7 faits constatés en zone police.

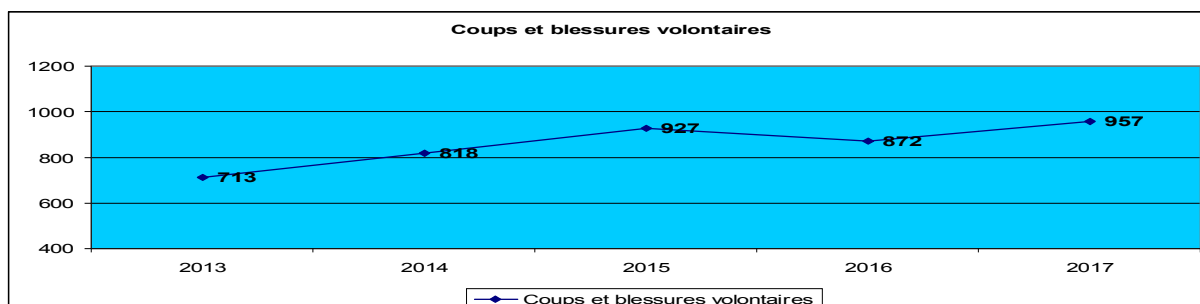
## Coups et blessures volontaires

### À NOTER

La hausse constatée pour les atteintes à l'intégrité physique (+120 faits constatés) est liée en grande partie aux coups et blessures volontaires (+85 faits constatés), notamment les violences intra-familiales.

Les coups et blessures volontaires criminels ou délictuels concernent les victimes de 15 ans et plus. Parmi ces coups et blessures volontaires, on trouve les violences intrafamiliales (VIF), les violences de rue, celles subies dans les transports, ou autres lieux publics.

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	872	957	<b>+85 faits constatés (+9,75%)</b>
zone police	370	456	<b>+86 faits constatés (+23,24%)</b>
zone gendarmerie	502	501	<b>-1 fait constaté (-0,2%)</b>



**La hausse des coups et blessures volontaires est essentiellement marquée en zone police (+86 faits constatés).**

Ces violences sont commises soit sur la voie publique, soit dans un cadre intrafamilial et touchent des populations particulièrement vulnérables. La plupart du temps, l'imprégnation alcoolique des auteurs joue un rôle prépondérant dans le passage à l'acte.

### *Focus sur les violences intrafamiliales (VIF)*

#### **À NOTER**

**La hausse des violences intrafamiliales est liée à la politique volontariste de lutte contre les violences faites aux femmes, qui explique l'augmentation des plaintes de femmes dont la parole est davantage libérée et qui ne craignent désormais plus de déposer plainte pour les violences qu'elles subissent.**

Les violences intrafamiliales sont sur une tendance haussière en Dordogne (644 faits constatés contre 550 en 2016, soit +17%). Cette hausse se manifeste aussi bien en zone police (+50 faits constatés) qu'en zone gendarmerie (+44 faits constatés).

– En zone gendarmerie : la part des violences intrafamiliales dans les AVIP est en hausse (38,6% contre 35,4% en 2016) et supérieure au taux national (34,2%).

83% des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes.

51% des violences intrafamiliales se concentrent sur la période du vendredi au dimanche et le créneau horaire 18 h – 00 h regroupe près de 46% des appels au 17.

– En zone police : après une année de baisse, cette hausse est particulièrement marquée sur la CSP de Périgueux avec une hausse de 31 faits constatés.

### **Vols avec armes**

#### **À NOTER**

**Des chiffres très faibles qui démontrent que la Dordogne est un département peu violent**

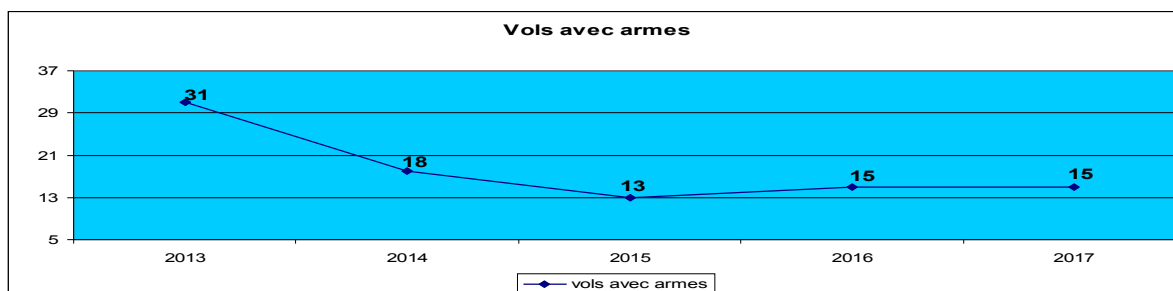
**Une stabilisation des vols avec armes à bas niveau.**

Le nombre des vols avec armes a été divisé par 2 en 4 ans.

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	15	15	0 fait constaté
zone police	9	8	-1 fait constaté
zone gendarmerie	6	7	+1 fait constaté

**La part des vols avec armes, dans les vols avec violence, a nettement baissé depuis 2014** avec un taux de 14,1% (23,4% en 2014).

De manière générale, on constate que **la présence d'une arme au moment des faits incite davantage au dépôt de plainte**. En moyenne, 59% des victimes de vols violents avec armes ont déposé plainte, contre 42% dans les cas sans armes.



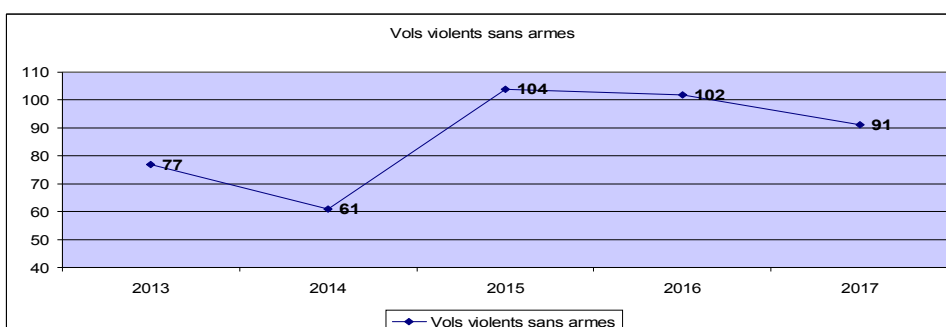
## Vols violents sans armes

### À NOTER

**Une deuxième année consécutive de baisse des vols violents sans armes. Un phénomène qui reste majoritairement urbain, malgré une baisse du nombre de ces vols sans armes en zone police (-11 faits constatés).**

Les vols violents sans armes regroupent les vols commis avec un recours de l'auteur à des violences physiques, des menaces ou à la force pour arracher de la victime l'objet volé (téléphone portable, bijou, sac à main, etc.).

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	102	91	-11 faits constatés (-10,8%)
zone police	77	67	-10 faits constatés (-14%)
zone gendarmerie	25	24	-1 fait constaté (-4%)



**Une baisse consolidée après une forte hausse mécanique en 2015** : la forte hausse constatée en 2015 a été jugulée. Cette hausse enregistrée en 2015 était liée aux changements de l'outil statistique, à savoir le transfert des vols à l'arraché (enregistrés avant dans les vols sans violence) dans cette catégorie des vols violents sans armes.

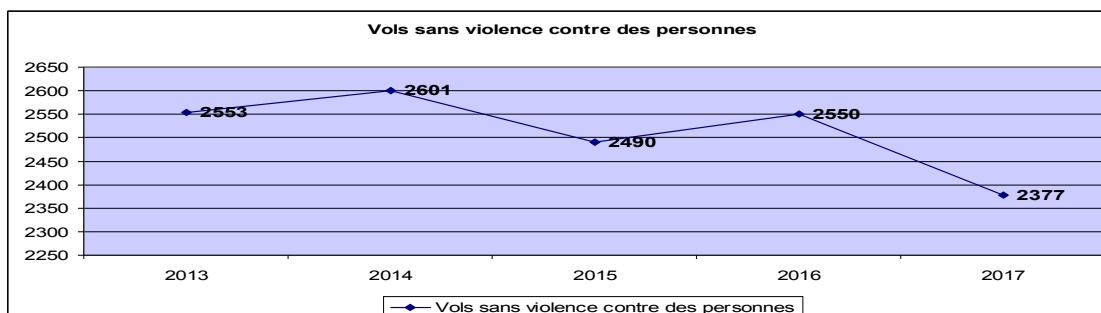
**Les vols violents sans armes sont davantage commis en zone urbaine** pour la Dordogne (73% en zone police) qu'en zone rurale (27% en zone gendarmerie).

A titre d'exemple, en France, on a constaté en 2017, une moyenne de :  
 1,3 vols violents sans armes pour les zones urbaines de 100 000 à 200 000 habitants,  
 0,6 vols violents sans armes pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants,  
 0,1 vols violents sans armes pour les communes rurales.

## Vols sans violence contre des personnes

Il s'agit de vols simples contre des particuliers dans les locaux privés ou parties communes d'immeubles collectifs, des lieux publics (restaurants, commerces, salles de spectacle) ou des vols à la tire (subtilisation des objets que la victime porte sur elle sans éveiller son attention).

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	2550	2377	-173 faits constatés (-6,78%)
zone police	918	866	-52 faits constatés (-5,66%)
zone gendarmerie	1632	1511	-121 faits constatés (-7,41%)



**Une baisse généralisée des vols sans violence contre les personnes, hormis pour la CSP de Bergerac.**

Les vols sans violence contre les personnes évoluent à la baisse, avec 2 377 faits constatés, se situant au niveau le plus bas depuis 5 ans. Comme pour la tendance générale des AAB, la baisse est visible sur l'ensemble du département, hormis la CSP de Bergerac (+36 faits constatés, +14%).

**Cette baisse témoigne d'un réel travail de prévention** fourni par les forces de sécurité vis-à-vis de la population. En effet, les vols simples contre des particuliers dans les lieux privés sont en quelque sorte des cambriolages « sans effraction » dans les logements ou lieu de travail, et donc peuvent être évités avec davantage de précaution.

## Vols liés aux véhicules

### Vols de véhicules

#### À NOTER

Une baisse globale des vols de véhicules qui cache une certaine disparité entre zone urbaine (-72 faits constatés en zone police) et rurale (+31 faits constatés en zone gendarmerie).

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	509	468	-41 faits constatés (-8,06%)
zone police	290	218	-72 faits constatés (-24,83%)
zone gendarmerie	219	250	+31 faits constatés (+14,16%)

– En zone police, la baisse est enregistrée tant en CSP de Périgueux (-39 faits constatés, -20,5%) qu'à Bergerac (-33 faits constatés, -33%).

– En zone gendarmerie, en 2017, 313 véhicules ont été inscrits au fichier des objets et véhicules signalés par la gendarmerie de la Dordogne. 168 d'entre eux ont, depuis, été retrouvés.

### Vols dans les véhicules

#### À NOTER

Les vols à la roulotte constituent un sujet prégnant dans l'ensemble du département.

	2016	2017	Variation
<b>Total DPT 24</b>	711	773	+ 62 faits constatés (+ 8.72%)
zone police	310	332	+ 22 faits constatés (+ 7.10%)
zone gendarmerie	401	441	+ 40 faits constatés (+ 9.98%)

## Des forces de sécurité mobilisées pour lutter contre la délinquance

### Une activité renforcée des forces de sécurité en 2017

#### **À NOTER**

#### **Le renfort des moyens déployés sur le terrain pour lutter contre la délinquance**

Le renfort de réservistes, tant en zone gendarmerie qu'en zone police, a permis d'octroyer des moyens ponctuels supplémentaires dans les unités opérationnelles en déficit d'effectif. Les réservistes ont également été sollicités pour la sécurisation des nombreuses manifestations festives, sportives, culturelles, ainsi que pour les cultes, les établissements scolaires et les centres commerciaux et marchés de Noël en zone police.

Ces réservistes ont été déployés au sein des détachements de sécurité et d'intervention (DSI) pour la zone gendarmerie. Pour la police, le réserviste a pu être employé comme référent sûreté.

#### **À NOTER**

#### **La résolution d'affaires judiciaires pour stopper des réseaux de délinquance**

Parmi quelques exemples d'affaires de cambriolages résolues en 2017, on peut citer :

-début 2017, une vingtaine de cambriolages a touché les pharmacies en Dordogne et départements voisins, avec pour objectif l'argent liquide. Grâce aux constatations et PTS sur les empreintes et traces laissées, l'auteur est retrouvé.

-1<sup>er</sup> semestre 2017 : une cinquantaine de cambriolages est perpétrée par effraction de barillet pour pénétrer dans les résidences principales. Des bijoux, du numéraire, du multimédia sont visés. En décembre 2017, interpellation et mise en examen de 6 individus résidant en Dordogne. Deux sont écroués.

#### **À NOTER**

#### **Une activité en hausse concernant les stupéfiants.**

L'évolution des IRAS (infractions révélées par l'activité des services de Police et de Gendarmerie) en Dordogne dans le domaine des stupéfiants a augmenté de +11, notamment en zone police.

– En zone police : le cannabis reste la drogue majoritairement rencontrée sur le terrain, en consommation. La cocaïne réapparaît toutefois, notamment à Périgueux, comme faisant l'objet d'un trafic plutôt important et lucratif.

– En zone gendarmerie : la densité du réseau routier périgourdin facilite la remontée de la drogue vers le bassin parisien et les pays d'Europe du Nord en provenance d'Afrique.

Au total, 694 pieds de cannabis, 12,6 kg d'herbe de cannabis, 2,8 kg de résine de cannabis, 1,5 kg d'amphétamines, 12 g de cocaïne, 12 g d'héroïne et 29 cachets d'ecstasy ont été saisis en 2017.

**À NOTER****Des taux d'élucidation qui demeure à un niveau supérieur à la moyenne nationale**

Les taux d'élucidation sont au-dessus de la moyenne nationale de +5 points pour les AVIP et de +5,3 points pour les AAB.

[Le développement d'actions et de moyens de prévention de délinquance, avec un lien renforcé avec la population et qui sera amplifié avec la police de sécurité du quotidien \(PSQ\)](#)

**À NOTER****Étendre l'opération « tranquillité vacances » durant toute l'année pour une opération tranquillité absence**

Cette opération consiste à signaler aux forces de l'ordre l'absence d'un propriétaire de son logement pour qu'une vigilance soit assurée.

Il s'agit également – et avant tout – de rappeler quelques règles de prudence : l'accueil chez soi de personnes inconnues peut parfois être la cause de certains vols par effraction, la fermeture des portes et fenêtres.

**À NOTER****Renforcer le dispositif de participation citoyenne**

Actuellement 10 communes ont protocolisé en Dordogne. Il s'agit d'un dispositif gratuit, par la signature de la mairie – de la gendarmerie et de la Préfecture, stipulant que des référents citoyens veilleront à la survenance d'événements anormaux au sein de la commune et feront part de leurs doutes au 17.

Il s'agit d'un dispositif qui a vocation à pouvoir être étendu et amplifié dans un département rural comme la Dordogne, car particulièrement adapté à la densité de population et aux liens sociaux existants.

**À NOTER****Inciter au déploiement du dispositif d'alerte SMS**

Le dispositif Alerte SMS permet aux professionnels adhérents d'être prévenus en temps réel par un SMS de la gendarmerie ou de la police lors qu'un cambriolage de commerce survient dans le même secteur.



## Bilan de l'accidentalité routière en Dordogne en 2017

Malgré des résultats encourageants, des comportements à risques encore trop nombreux sur les routes de Dordogne qui ont fait perdre la vie à 31 personnes en 2017

### À NOTER

Après une année 2016 catastrophique (43 morts sur les routes), le département de la Dordogne, avec 31 tués pour l'année 2017, passe en dessous de la barre minimale jamais franchie jusqu'à présent de 33 tués. Toutefois, la vigilance et les efforts de tous ne doivent pas être relâchées.

	2016	2017	Variation
Tués	43	31	-12 tués (-28%)
Accidents	202	226	+24 (+12%)
Blessés	254	273	+19 (+7%)
Dont hospitalisés	179	191	+12 (+7%)

### On compte 28 accidents mortels et 31 tués :

27 accidents mortels ont eu lieu hors agglomération, 1 en agglomération en zone police

- Ces accidents concernent principalement les véhicules légers (24 victimes), des motos (5 victimes), un cycliste et 1 conducteur de poids lourd, pas de piéton.
- On peut constater également que les victimes sont surtout des locaux, 7 victimes sur les 31 tués (22%) habitaient la commune de l'accident et 11 (35%) habitaient à moins de 15 kilomètres.
- La tranche d'âge la plus impactée est celle des 45/64 ans : 14 tués sur 31 soit 45 %.
- Dans 26 % des accidents un seul véhicule est concerné
- Circonstances : 20 pertes de contrôles dont 11 dépôts à gauche sur 28 accidents mortels soit 71 %, 3 refus de priorité (11%)

### À NOTER

L'analyse de la mortalité routière tend à confirmer des comportements à risques

Le non-port de la ceinture de sécurité pour 6 morts sur 31 (soit 19% des tués) et, dans 8 accidents mortels sur 28 (soit 29 %), on relève une présence d'alcool importante (2,39 g/l, 1,72 g/l, 1,76 g/l, 2,71 g/l pour les VL, 3,61 g/l pour un Véhicule utilitaire ainsi que 2,42 pour un motard).

Les créneaux accidentogènes se situent surtout entre 12h et 13h, en fin de journée entre 17 h et 19 h et en particulier le vendredi.

Face à ce bilan, les services de l'État sont fortement mobilisés tant sur le volet répression que sur la prévention.

**À NOTER**

**Une action répressive affirmée et mieux ciblée sur les zones et créneaux accidentogènes, les comportements à risques**

Les forces de l'ordre restent très fortement mobilisées en 2017 sur l'ensemble du département, sur les grands axes et les zones particulièrement accidentogènes pour réprimer notamment les défauts de comportement sur la route.

Les contrôles sont axés prioritairement sur l'alcoolisme, la prise de stupéfiants et la lutte contre les grands excès de vitesse. Ils sont ciblés et intensifiés lors des jours et créneaux horaires identifiés comme accidentogènes.

Des contrôles coordonnés mensuels « police nationale, police municipale et gendarmerie nationale » (incluant parfois la douane) sont également menés sur les axes accidentogènes.

Depuis la fin du mois d'octobre, sur la route départementale 933 (entre Bergerac et Eymet), des nouveaux « panneaux leurres » ont été déployés en vue d'assurer la protection de cet axe qui a connu une accidentalité avérée et qui est identifié comme un « itinéraire à protéger ». Ce type d'itinéraires permet ainsi d'organiser fréquemment des contrôles par voitures radars. L'objectif est d'endiguer les mauvais comportements de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour ré-accélérer ensuite, sans respecter les limitations de vitesse. Ce principe de protection d'itinéraire devrait s'étendre à d'autres routes de Dordogne (notamment sur la RD 704, depuis l'A 89 jusqu'à la limite nord du département).

Activité des radars Nombre d'infractions	Année 2016	Année 2017	Évolution
Radars embarqués	516	1292	+ 150 %
Radars mobiles	24838	34772	+ 40%
Radars fixes	49721	59136	+ 19 %

L'augmentation des comportements dangereux se retrouve dans l'analyse des infractions routières relevées en 2017 en comparaison de celles relevées en 2016 :

- Les infractions liées à l'alcoolémie sont en augmentation (+ 45 %).
- Une hausse de 20 % des messages d'infraction enregistrés par les radars fixes, notamment due à la mise en place de la fonctionnalité « double sens » de certains appareils.
- Une augmentation de 62 % des infractions « vitesse » relevées par les radars mobiles, dont l'utilisation quotidienne est plus importante.

**À NOTER**

**Le nombre des suspensions de permis de conduire est passé de 1 282 en 2016 à 1 480 en 2017, soit une hausse de 13 %**

## **À NOTER**

**La stratégie de sécurité routière, engagée fin 2016, tend à développer des actions préventives et de prise de conscience plus percutantes au contact des populations, notamment les plus vulnérables**

Au regard des problématiques mises en évidence, le plan départemental de sécurité routière a été réactualisé en septembre 2016 et ciblé sur deux catégories vulnérables :

### **Les seniors**

- la deuxième édition du rallye seniors a eu lieu les 13 et 14 octobre 2017 dans le cadre des Rencontres de la Sécurité Intérieure, dans le nord du département à Saint Martial de Valette. (après une première édition en avril à St Astier)
- Participation à la journée « seniors soyons sport » du 12 octobre 2017
- Reprise des modules de sensibilisation spécifiquement destinés aux seniors débutés en mars 2017 (interventions d'une journée, relatives à la révision du Code, aux premiers secours, au constat amiable, etc.) réalisées en lien avec les clubs de seniors

### **Les risques professionnels**

- Intervention à la Poste de Marsac en octobre 2017
- L'action de sensibilisation réalisée chez EIFFAGE en juin 2017
- Une conférence de l'INSERR aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 sur le thème « les enjeux de la sécurité routière en entreprise »

### **Le travail de sensibilisation auprès des jeunes**

- Forte mobilisation des IDSR dans le cadre du continuum éducatif
- 8 représentations de la pièce « Cocktail à gogo », théâtre participatif traitant des addictologies, de sécurité routière et de citoyenneté ont eu lieu dans la semaine du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017, 7 lycées du département ont pu en bénéficier
- Action « le 10 de conduite » du 22 au 26 janvier 2018 au lycée de Ribérac

**La rencontre du grand public** sur des thèmes tels que le partage de la route, les départs en vacances, l'alcool. Ces animations peuvent se dérouler à l'occasion de fêtes ou manifestations locales, sortie de boîte de nuit, etc.

**Les cyclistes et les piétons.** Dans la continuité du Tour de France (juillet 2017), des actions de sécurité et prévention ont été mises en œuvre. Ainsi en octobre 2017, les patients de l'hôpital de jour du CH Vauclaire ont participé à une demi-journée de sensibilisation, en collaboration avec la gendarmerie et la Prévention Maïf.

### **La mobilisation du réseau des élus référents sécurité routière**

Un des enjeux principaux est de sensibiliser les maires et de constituer un réseau d'élus référents. En octobre 2017, un courrier a été envoyé à chaque Maire afin qu'il désigne un élu référent sécurité routière. Une réunion par arrondissement est prévue entre février et mars 2018. Une formation spécifique va être mise en place en lien avec le Pôle d'appui régional sécurité routière de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

En 2018, les efforts de prévention seront maintenus avec la mise en œuvre notamment des décisions du Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier 2018 : « Sauver toujours plus de vies chaque année sur les routes » pour poser les bases de ce partenariat.

Au cours de ce comité interministériel, 3 axes majeurs ont été identifiés :

- . L'engagement de chaque citoyen en faveur de la Sécurité Routière
- . La protection de l'ensemble des usagers de la route
- . L'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la Sécurité Routière

#### **À NOTER**

**Sur les 18 mesures qui ont été définies, la Préfecture de la Dordogne propose d'ores et déjà plusieurs actions**

**– Mobiliser l'ensemble de la société en favorisant l'engagement de chaque citoyen.**

Pour le public **jeune**, les actions de préventions des IDSR sur les conduites dangereuses et addictives seront renforcées. Les actions « SAM » reversées aux **étudiants** seront poursuivies en lien avec la mairie de Périgueux.

Le département de la Dordogne a été retenu au niveau national pour l'expérimentation du risque des **seniors** sur la route et la sensibilisation des commissions médicales. Un travail va être engagé avec les médecins agréés et le conseil de l'ordre des médecins.

**Les partenaires sociaux** seront sensibilisés au risque routier professionnel lors d'une conférence organisée avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Enfin, **les agents de l'État** seront partie prenante par la réactivation du réseau des élus référents sécurité routière

**– Baisser la vitesse maximale à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central**

Une réunion de la commission des partenaires et usagers de la route va être prochainement organisée pour mettre en œuvre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**– Lutter contre l'alcool et la prise de stupéfiants au volant**, en multipliant, par exemple, l'usage des éthylotests anti-démarrage, avec l'agrément d'une première société pour la pose de ce type de matériel.

**– Développer la pratique du vélo en sécurité.**

Poursuite des actions des IDSR dans les écoles du département mais également pour les adultes.

**– Encourager les conducteurs vertueux qui seraient récompensés par les pouvoirs publics.**

Lancement de l'opération « *Quand la route est bonne* » avec la gendarmerie de la Dordogne et France Bleu Périgord.